



En Champagne-Ardenne : communication autour du don d'organes

Loïc Philippe

Interne en pharmacie, Drass de
Champagne-Ardenne

Dominique Bourgois

Pharmacien inspecteur de santé
publique, Drass du Limousin

Hélène Dupont

Pharmacien inspecteur régional,
Drass de Champagne-Ardenne

Arnaud Daniel

Pharmacien inspecteur de santé
publique, Drass de Champagne-
Ardenne

L'IRP de Champagne-Ardenne a réalisé une plaquette d'information sur les dons d'organes et les greffes de tissus. Ces activités font déjà l'objet d'une communication nationale, qu'il est bon de développer au niveau régional.

Depuis plusieurs années, l'Inspection régionale de la pharmacie (IRP) de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass) de Champagne-Ardenne avait en projet la réalisation d'une action de communication en santé publique.

L'IRP souhaitait en effet développer son rôle d'acteur de santé publique par des actions dans les domaines de la promotion et de la prévention de la santé, l'inspection à proprement parler ne représentant pour les pharmaciens inspecteurs de santé publique (PHISP) qu'un outil au service de la mise en œuvre de cette politique générale.

Les services déconcentrés de l'État, Drass et agences régionales de l'hospitalisation (ARH) sont directement concernés par les activités de transplantations d'organes et de greffes de tissus dans la région, puisqu'en relation directe avec les coordinations hospitalières départementales des dons d'organes et de tissus pour l'attribution de leurs financements.

Les PHISP, quant à eux, dans le cadre des plans d'inspections de sécurité sanitaire, ont la charge conjointe avec les médecins inspecteurs de santé publique (MISP) de procéder à l'instruction des demandes d'autorisation des établissements et organismes effectuant des activités de transformation, conservation, distribution et cession à des fins thérapeutiques de tissus du corps humain.

L'IRP de Champagne-Ardenne a mené une action de communication auprès des professionnels de santé et de diverses

associations et partenaires concernés par le biais de la réalisation et de la diffusion d'une plaquette d'information sur l'état des lieux des activités de prélèvements et de greffes dans la région.

Les finalités en santé publique d'un tel document sont de fournir une meilleure information aux donneurs potentiels et à leurs familles sur les modalités de prise en charge dans la région, de promouvoir le réseau de prélèvement déjà existant en Champagne-Ardenne, mais surtout de constituer un outil de réflexion personnel et d'aide à la décision pour inciter au don et faire progresser la greffe en France.

Mise en place de l'action

Une telle action ne pouvait se concevoir sans la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire soutenue conjointement dans sa démarche par les responsables de la Drass et de l'ARH de Champagne-Ardenne.

Le pharmacien inspecteur régional, un de ses collaborateurs PHISP, un interne en pharmacie hospitalière et des collectivités en stage à l'IRP, ainsi que le médecin responsable de la coordination hospitalière des dons d'organes et de tissus du CHU de Reims ont été chargés de participer au recueil des données, de la conception et de la diffusion de la plaquette.

Près de cinq mois ont été nécessaires pour finaliser la plaquette : deux mois pour le recueil des données et autant pour la conception proprement dite, une semaine pour le travail d'impression, deux semaines pour les envois et la communication externe via la presse.



Quelques chiffres en Champagne-Ardenne

Les prélèvements multi-organes

	En Champagne-Ardenne	En France
Recensement des morts encéphaliques en 2004	73	2516
Donneurs par million d'habitants	54,7	40,9
Prélèvements effectués en 2004	41	1291
Pourcentage de non-prélèvements par refus	38,4 %	30,6 %

Le recensement des donneurs en Champagne-Ardenne a augmenté de 34,5 % en cinq ans mais, depuis 2002, le taux de refus de prélèvement est supérieur à la moyenne nationale.

En outre, 21 % des donneurs prélevés ont été transférés de l'Aisne, région limitrophe du centre hospitalier universitaire régional de Reims.

Les greffes d'organes

Seules sont réalisées les greffes rénales en Champagne-Ardenne, le délai d'attente moyen étant de sept mois en 2004.

Sur les 69 Champardennais inscrits sur liste d'attente, 50 étaient en attente d'une greffe rénale (dont 19 sur une liste hors Champagne-Ardenne), et 19 en attente d'un cœur, poumon, foie ou pancréas (donc hors liste Champagne-Ardenne).

De plus, 10 patients non résidents de Champagne-Ardenne étaient inscrits sur une liste d'attente dans la région pour une greffe rénale.

Les cornées, tissus et cellules souches

En 2005, 6 établissements régionaux étaient autorisés à prélever des cornées : 366 prélèvements ont ainsi été effectués en 2004 contre 114 en 2000 (+ 221 %).

Les tissus (os massifs, vaisseaux, valves cardiaques et têtes fémorales) et cellules souches hématopoïétiques prélevés en Champagne-Ardenne, mais aussi dans les régions et inter-régions voisines, sont conservés dans la banque de tissus de l'Établissement français du sang nord de France, située à Reims.

Les cornées sont conservées, quant à elles, dans la banque de tissus de Besançon.

Les coûts de financement du projet, de l'ordre de 3 700 euros, ont été supportés à parts égales par les crédits de communication de la Drass et de l'ARH.

La plaquette d'information

Le projet s'est concrétisé par la réalisation d'une plaquette en trois volets, cartonnée, en couleur, visuelle et attrayante, qui a vu le jour en juin 2005, utilisée comme vecteur de diffusion de l'information dans le domaine du don et de la greffe.

Le document, consultable sur le site Internet : <http://champagne-ardenne.sante.gouv.fr/ddass/fr/drass/sante/index.html>, effectue un rappel de l'organisation du don et de la greffe au niveau national, recense les sites de prélèvements et de greffes dans la région en précisant les flux de patients donneurs et receveurs, et fait état de l'évolution régionale des

activités dans le domaine depuis cinq ans (lire encadré).

L'impression de 3 000 exemplaires du document a permis d'atteindre trois niveaux de diffusion : interne, régional et national.

À l'échelon interne, la plaquette a été présentée et remise à l'ensemble du personnel de la Drass de Champagne-Ardenne au cours d'une matinée organisée dans ses locaux et consacrée à cette thématique citoyenne.

Dans la région, une partie des documents a été adressée aux professionnels de santé directement concernés par les greffes et les dons, ainsi qu'à ceux situés en première ligne pour la diffusion d'informations médicales au public et la promotion du don. Ainsi, les directeurs des hôpitaux et cliniques, les coordinateurs des greffes, médecins urgentistes, pneumologues,

cardiologues, hépato-gastro-entérologues, urologues et les pharmaciens d'officines ont été destinataires.

La plaquette a été envoyée aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de Champagne-Ardenne, à la Direction régionale et départementale Jeunesse et Sports (DRDJS), mais aussi aux facultés de médecine, pharmacie et dentaire de la région.

En outre, près d'un millier de documents ont été remis lors de diverses manifestations associées à la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes (qui se déroule chaque année le 22 juin).

Ces rencontres avec le public ont contribué à sa diffusion aux enfants scolarisés, aux instances religieuses, aux personnalités juridiques, mais aussi aux pompiers des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et aux gendarmes (confrontés aux dons d'organes suite aux accidents de la voie publique).

Sur le plan national, les envois ont concerné le ministère de la Santé, Direction générale de la santé (DGS) et Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), l'Agence de la biomédecine (qui a succédé à l'Établissement français des greffes), l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), l'École nationale de santé publique (ENSP), ainsi que les services déconcentrés de l'État, notamment Drass et IRP de toutes les régions.

La presse a relayé cette action après un communiqué émanant de la préfecture de région.

Des obstacles à évaluer

Il appartient de s'assurer de nombreux prérequis pour parvenir à concrétiser de telles actions de communication. Obtenir l'adhésion et le soutien de la direction sur le projet restent des éléments primordiaux avant d'envisager les possibilités de son financement.

Dans le même temps, il convient de s'assurer de pouvoir disposer de personnels suffisants et de dégager du temps parmi les autres missions, toutes prioritaires, dévolues aux inspections régionales de la pharmacie, d'autant plus que ces initiatives font appel à une stratégie de la communication partiellement abordée dans la formation des pharmaciens inspecteurs et donc *a priori* peu ancrée dans leur culture.

Outre les contraintes qui ont retardé la mise en place du projet en Champagne-

Ardenne, l'implication et la détermination des promoteurs du projet ont participé à la réussite de ce travail, appuyés par la volonté de la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales et du directeur de l'ARH.

Des résultats au-delà des espérances

Grâce à cette action et avec la réalisation de ce projet, les pharmaciens inspecteurs ont pleinement rempli le rôle d'acteur dynamique de santé publique qui doit être le leur.

Concernant l'accueil du document auprès des acteurs de terrain, il a été mentionné, au cours des diverses manifestations de distribution de la plaquette, un sentiment de soutien dans une action quotidienne de

promotion du don d'une part et la satisfaction de disposer d'un outil validé par les autorités de tutelle d'autre part.

Le grand public, quant à lui, s'est montré curieux et intéressé par le sujet, la plaquette lui permettant de répondre à de nombreuses questions et laissant la porte ouverte au dialogue.

Enfin, de manière plus inattendue et néanmoins très positive, elle a servi de support de formation pour les coordinations au sein des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

Conclusion

Cette action, outre sa finalité propre de santé publique dans le domaine des greffes, pourra servir de base de réflexion et auto-

risera une prise de conscience de la part d'autres services déconcentrés de l'État et notamment d'autres IRP, sur la possibilité qui leur est offerte de participer à diverses actions en santé publique, dans leur domaine d'activité ou en complémentarité et synergie avec d'autres partenaires.

La volonté des PHISP en Champagne-Ardenne d'impulser un dynamisme autour de ces initiatives reste forte car de nombreux autres thèmes de priorité nationale auraient vocation à être exposés et explicités aux professionnels de santé et/ou au public via des actions de communication similaires : lutte contre les toxicomanies, le dopage, gestion des déchets d'activités de soins produits à domicile... ■

références

1. Arrêté du 1^{er} avril 1997 portant homologation des règles de bonnes pratiques relatives au prélèvement des tissus et au recueil des résidus opératoires issus du corps humain utilisés à des fins thérapeutiques.
2. Circulaire DGS/DH n° 99-548 du 28 septembre 1999 relative à la procédure d'autorisation des établissements et organismes effectuant des activités de transformation, de conservation, de distribution et de cession à des fins thérapeutiques de tissus du corps humain.
3. Loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique (JO n° 182 du 7 août 2004).
4. Décret n° 2005-420 du 4 mai 2005 relatif à l'Agence de la biomédecine et modifiant le Code de la santé publique (partie réglementaire).

Santé publique

n° 2 - juin 2006

Éditorial

- *Santé publique*, une revue pour les chercheurs et les acteurs de santé publique, *Le comité de rédaction*

Études

- Comment construire la légitimité de la participation des usagers à des problématiques de santé ? *V. Ghadi, M. Naïditch*
- Prévalence de l'infection nosocomiale dans l'hôpital régional de Kébili, *E. Dridi, A. Chetoui, A. Zaoui*
- Comportements de santé des étudiants d'IUT de l'université de Poitiers, *V. Migeot et al.*
- Les modalités de consommation de drogues chez les prostitués masculins, *L. Laurindo da Silva*

- Consommation de substances psychoactives chez les détenus entrant en prison, *F. Sahajian, P. Lamothe, J. Fabry*
- Évolution de l'autonomie fonctionnelle en soins de suite gériatriques : un indicateur de performance ? *J. Holstein, A. Neumann, S. de Chambine, A. Lahlou, Y.E. Le Roux, E. Lepage*

Politiques

- Usagers et politiques de santé : bilans et perspectives, *P.H. Bréchat, A. Bérard, C. Magnin-Feysot, C. Segouin, D. Bertrand*
- Évaluation et promotion de la santé en Bretagne, *S. Vergniory*

Revue de la littérature

- Représentation médiatique des risques liés à l'usage du téléphone portable : l'exemple de trois quotidiens français, *C. Martha, M. Coulon, M. Souville, J. Griffet*

Pratiques

- Programme d'éducation thérapeutique collective pour l'enfant asthmatique à Nantes, *A. Le Rhun et al.*

- Connaissances et pratiques des agents de santé de la région de Thiès concernant la nouvelle thérapie des accès palustres, *A. Souares, R. Lalou, I. Sene, D. Sow, J.Y. Le Hersan*
- Repérage des élèves en difficulté en milieu scolaire. Évaluation comparative des pratiques professionnelles de deux systèmes d'accueil et d'orientation, *S. Robin, F. Chabaud*
- Évaluation de la pertinence du cours international sur les trypanosomoses humaines africaines, *B. Brunet, G. La Ruche, M. Gastellu-Etchegorry*

Opinions & débats

- Hommage à une grande dame de la santé publique : le docteur Duong Quynh Hoa, *J.-P. Deschamps, V. Halley des Fontaines*

Santé publique

BP 7
2, avenue du Doyen-J.-Parisot
54501 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 44 87 00